

## **Légalisation du cannabis**

### *Prévention et santé publique d'abord*

**Québec, le 26 septembre 2017** – L'ensemble des cosignataires du présent communiqué recommande un encadrement basé sur les données probantes et l'expérience terrain.

En juillet 2018, tel qu'annoncé par le gouvernement fédéral, le cannabis sera légalisé au Canada. « La légalisation aura lieu qu'on soit en accord ou non. Maintenant, nous devons être proactifs et efficaces en matière de prévention et santé publique », déclare monsieur Vincent Marcoux, de l'Association québécoise des centres d'intervention en dépendance (AQCID). C'est en se basant notamment sur le mémoire de l'Institut universitaire sur les dépendances, l'analyse de l'Institut national de santé publique du Québec et l'expertise des professionnels des centres d'intervention que les recommandations suivantes sont proposées :

#### **Âge légal à 18 ans**

« L'âge d'accès légal au cannabis ne doit pas être incohérent avec celui pour l'alcool, ni encourager le statut quo et le marché illégal, ni être fixé en fonction d'un supposé âge de sécurité du cannabis, mais en fonction de l'âge auquel on est apte à prendre des décisions éclairées », affirme monsieur Jean-Sébastien Fallu, professeur agrégé à l'École de psychoéducation, Université de Montréal. Entre autres, au Canada se sont les jeunes qui consomment le plus, à raison de 20% chez les 15-17 ans et 33% chez les 18-24 ans.

#### **Mode de distribution à but non lucratif**

Afin de contrer la banalisation des effets de la substance et la promotion ayant comme finalité la recherche de profits, un mode de distribution à but non lucratif encadré par l'état doit être privilégié. « Le Québec doit innover afin d'assurer la protection de la santé et de la sécurité publique et la diminution du marché illégal », explique madame Émilie Dansereau de l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ).

#### **Réinvestissement des revenus**

« Une partie des revenus de taxation du cannabis devra servir à financer des programmes de prévention et d'intervention précoce, la réduction des méfaits et la recherche, afin de réduire les risques associés à la consommation. Le gouvernement du Québec doit cependant investir immédiatement dans des campagnes d'information et d'éducation du grand public, afin d'outiller les personnes, qu'elles soient jeunes ou adultes, à faire des choix éclairés liés à l'usage du cannabis », de préciser madame Lisa Massicotte de l'Association des intervenants en dépendance du Québec (AIDQ). « Ces investissements ne doivent pas attendre l'entrée en vigueur du projet de loi. »

## Cosignataires

Émilie Dansereau, Association pour la santé publique du Québec (ASPQ)

Jean-François Mary, Association québécoise pour la promotion de la santé des personnes utilisatrices de drogues (AQPSUD)

Jean-Sébastien Fallu, professeur agrégé à l'École de psychoéducation, Université de Montréal

Lisa Massicotte, Association des intervenants en dépendance du Québec (AIDQ)

Vincent Marcoux, Association québécoise des centres d'intervention en dépendance (AQCID)



– 30 –

**Source :** Claudy Rivard, Responsable des communications  
crivard@aqcid.com  
Tél 418 682-0051 poste 24  
Cell 418 998-0544